

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2018

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 11 Pouvoirs : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Marcel BECHET, Mme Angélique BLANC, Mme Monique CHAPPUIS, M. Bruno BORDET, Mme Emilie ROCHETTE
M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Solange FAY, M. Gérard CHANEL,
Mme Myriam VERNEX, Mme Gaëlle BLANC.

Absents excusés : M. Bastien FLACON

Absents :

Pouvoirs : M. Bastien FLACON donne pouvoir à Gaëlle BLANC

Secrétaire de séance : Mme Myriam VERNEX

Lors de cette séance Mme Angélique BLANC est arrivée à 19h30 et a pu prendre part aux différents votes.

M. Jean-Paul ARANDEL est arrivé à 19h40 et n'a pas pu prendre part aux votes des comptes de gestion et administratif du budget principal 2017.

Lors cette séance, le Conseil Municipal a approuvé le précédent procès-verbal du 6 avril 2018 et a traité des questions suivantes :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de la Commune de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Considérant que M. Fabien MANNS, du 01/01/2017 au 31/08/2017, Receveur Municipal et Mme Sandrine CORNET du 01/09/2017 au 31/12/2017 ont bien géré les finances de la Commune de l'exercice 2017 ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2017, par les Comptables cités ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,

- Ayant désigné Mme Angélique BLANC, Adjointe, comme Présidente de séance,
- Délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2017 dressé par Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire,
- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,
- Après que Mme le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote :

1° - Donne acte à Mme le Maire, par 10 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune de l'Exercice 2017 ;

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

- ✓ Après avoir entendu et approuvé ce jour, 13 avril 2018, le compte administratif du budget principal de la Commune de l'exercice 2017 ;
 - ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;
 - ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 376 689.32 € ;
 - ✓ Constatant que le solde d'exécution de la Section d'investissement s'établit à - 43 781.05 € ;
 - ✓ Constatant que le solde des Restes à Réaliser d'investissement s'établit à - 16 562.00 € ;
- Constatant que le besoin de financement de la Section d'investissement s'établit donc à : 35 498.37 € ;

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 : Excédent ----- 376 689.32 €

AFFECTATION :

- Section d'investissement : Affectation en réserves (compte 1068) ----- 311 000,00 €
- Section de fonctionnement : Excédents antérieurs reportés (compte 002) ----- 65 689.32 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Principal Primitif 2018 de la Commune, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

Après examen et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention vote le budget Principal Primitif 2018 de la Commune, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2017, adopté le 13/04/2018, et après affectation du résultat 2017 de la Section de Fonctionnement, conformément à la délibération du 13/04/2018.

Ce budget 2018 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	1 070 400,00 €
Recettes -----	1 070 400,00 €

➤ **Section d'Investissement :**

Dépenses -----	582 318, 00 €
(Inclus Restes à Réaliser 2017 en dépenses) -----	(34 880,00 €)
Recettes -----	582 318, 00 €
(Inclus Restes à Réaliser 2017 en recettes) -----	(18 318,00 €)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Considérant que M. Fabien MANNS, du 01/01/2017 au 31/08/2017, Receveur Municipal et Mme Sandrine CORNET du 01/09/2017 au 31/12/2017 ont bien géré les finances du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2017 ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du Service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2017, par les Comptables cités ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

- Ayant désigné Mme Angélique BLANC, Adjointe, comme Présidente de séance,
- Délibérant sur le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement de l'Exercice 2017 dressé par Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire,
- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,
- Après que Madame le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote :

Le Conseil Municipal,

1° - Donne acte à Madame le Maire, par 11 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la présentation faite du Compte Administratif du Service Eau et Assainissement de l'Exercice 2017 ;

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

- Après avoir entendu et approuvé ce jour, 13 avril 2018, le compte administratif du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2017 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 46 739.54 € ;
- Constatant que le solde d'exécution de la Section d'investissement s'établit à - 81 019,39 € ;
- Constatant que le solde des Restes à Réaliser d'investissement s'établit à 0,00 € ;
- Constatant que le besoin de financement de la Section d'investissement s'établit donc à : 42 000.00 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : Excédent -----46 739.54 €

AFFECTATION :

Section d'investissement : Affectation en réserves (compte 1068) -----42 000,00 €

Section d'exploitation : Excédents antérieurs reportés (compte 002) ----- 4 739.54 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2018 du service Eau et Assainissement, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote le budget Principal Primitif 2018 du Service Eau et Assainissement**, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2017, adopté le 13/04/2018, et après affectation du résultat 2017 de la Section d'Exploitation, conformément à la délibération du 13/04/2018.

Ce budget 2018 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	254 300,00 €
Recettes -----	254 300,00 €

➤ **Section d'Investissement :**

Dépenses -----	271 425.96 €
Recettes -----	271 425.96 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES EXERCICE 2017

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives du Service des Pompes Funèbres de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Considérant que M. Fabien MANNS, du 01/01/2017 au 31/08/2017, Receveur Municipal et Mme Sandrine CORNET du 01/09/2017 au 31/12/2017 ont bien géré les finances du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2017 ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du Service des Pompes Funèbres dressé, pour l'exercice 2017, par le Comptable cité ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES
EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ayant désigné Mme Angélique BLANC, Adjointe, comme Présidente de séance,
- Délibérant sur le Compte Administratif du Service des Pompes Funèbres de l'Exercice 2017 dressé par Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire,
- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,
- Après que Madame le Maire s'est retirée de la séance au moment du vote :

1° - Donne acte à Madame le Maire, par 8 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de la présentation faite du Compte Administratif du Service des Pompes Funèbres de l'Exercice 2016 ;

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont inscrits au Compte Administratif.

**SERVICE DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2017**

- ✓ Après avoir entendu et approuvé ce jour, 13 avril 2018, le compte administratif du service des Pompes Funèbres de l'exercice 2017 ;
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;
- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **10 228.22 €** ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : Excédent ----- 10 228.22 €

Section d'Exploitation : Excédents antérieurs reportés (Compte 002) ----- 10 228.22 €

Les membres du conseil ont estimé que l'excédent reporté correspondrait à l'achat d'une dizaine de caveaux.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DES ACTIVITES CONNEXES AU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2018 des activités connexes au service extérieur des Pompes Funèbres, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote le budget Primitif 2018 des activités connexes au Service Extérieur des Pompes Funèbres**, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2017, adopté le 13/04/2018, et après affectation du résultat 2017 de la Section d'Exploitation, conformément à la délibération du 13/04/2018.

Ce budget 2018 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	11 228,22 €
Recettes -----	11 228.22 €

➤ **Section d'Investissement : Néant**

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE CCAS

Madame le Maire informe les conseillers que l'article 79 de la loi n°2015-991, dite NOTRé, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement deux ou trois opérations à comptabiliser.

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été informés de la proposition de dissolution par le conseil municipal, lors de la réunion du 10 avril dernier. Aucune opposition au projet n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide de dissoudre le budget annexe CCAS au 31/12/2017.

RECONDUCTION DU CCD AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y'a lieu de reconduire le contrat à durée déterminé au secrétariat de mairie pour une durée de trois mois non renouvelables, pour pallier à un surcroît de travail. Il s'agit d'une part, de remédier à l'absence d'un agent à temps partiel thérapeutique affecté au secrétariat et d'autre part d'absorber les nombreuses demandes d'extraits d'état civil depuis la mise en place du service COMEDDEC initié par l'Etat, et opérationnel depuis le 16 avril 2018, à Vinzier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide de reconduire le contrat à durée déterminé au secrétariat de mairie, pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} mai 2018.

FETE DES MERES - 2018

Les membres du conseil municipal décident de reconduire la sortie de la fête des Mères, qui aura lieu cette année le dimanche 26 mai au Casino d'Evian-Les-Bains, pour un repas spectacle. Le montant de la contribution fixée pour les participantes s'élève à 15 € par personne, comme l'année passée.

La séance est levée à 22h30

A VINZIER, le 25 AVRIL 2018

Vu, le Maire


